Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260918-2026_09_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

11 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Ayant pris Part au vote 14

L'an deux mil vingt-six
Le dix-sept septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P, **DETOC J,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J, ORINEL M.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **DROUYER E**, excusée- **pouvoir** à Mme **PACE** Patricia
Mr **DUCLOS**, **G** excusé –

Madame Gaëlle **FOURNIER a** été élue secrétaire

2026.09.11 **Création d'un budget annexe pour le lotissement « Domaine de l'Etang – 3ème Tranche »**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants ;

Vu les dispositions relatives aux budgets annexes des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu le projet de réalisation du lotissement dénommé **« Domaine de l'Etang – 3ème Tranche »** ;

Considérant que la commune souhaite réaliser une opération d'aménagement et de viabilisation de terrains destinés à être commercialisés sous forme de lots à bâtir ;

Considérant que les opérations de lotissement constituent des opérations à caractère économique dont les terrains aménagés sont destinés à la vente et doivent faire l'objet d'un suivi budgétaire et comptable spécifique ;

Considérant qu'il convient, afin d'assurer une parfaite lisibilité financière de cette opération et d'en retracer distinctement l'ensemble des dépenses et recettes, de créer un budget annexe dédié au lotissement **« Domaine de l'Etang – 3ème Tranche »** ;

Considérant que ce budget annexe permettra notamment de retracer les dépenses liées à l'acquisition des terrains, aux études, aux travaux d'aménagement et de viabilisation, ainsi que les recettes issues de la cession des lots ;

Après délibération, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 :
De créer, à compter du 17 septembre 2026, un budget annexe dénommé :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260918-2026_09_11-DE

« Lotissement Domaine de l'Etang – 3ème Tranche »

Destiné à retracer l'ensemble des opérations comptables, budgétaires et financières relatives à la réalisation et à la commercialisation de ce lotissement.

Article 2 :
De préciser que ce budget annexe sera soumis au **référentiel budgétaire et comptable M57**, conformément aux règles applicables au budget principal de la commune.

Article 3 :
De préciser que l'opération sera suivie selon les règles comptables applicables aux opérations de lotissement, notamment en matière de **comptabilisation des stocks de terrains et de travaux**, jusqu'à la commercialisation complète des lots.

Article 4 :
De prévoir que l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à l'opération **« Domaine de l'Etang – 3ème Tranche »** sera retracé sur ce budget annexe, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur.

Article 5 :
D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création et à la mise en œuvre de ce budget annexe, et notamment à procéder aux formalités auprès du comptable public et des services compétents.

Pour extrait conforme
Le Maire

